

CGP : COMMENT ÉVITER L'ISOLEMENT ET SERVIR LA TRANSVERSALITÉ ?



PARTAGER



PARTAGER



PARTAGER



PARTAGER



0 VISITES

Entretien avec Bernard ALLALI, Gérant de la Maison du Patrimoine, Président de Fedinform Patrimoine

10:36 - Publié par OPCVM360 dans Marché Actions



Bernard Allali a occupé différents postes depuis 1973 dans le domaine financier, 14 années auprès de la Banque Rothschild à Paris puis Cannes, puis 7 années Directeur d'Agence & Consultant financier chez AXA Banque, Espace Patrimoine devenu Fortuneo, AFER...

Depuis 1995 il a fondé et gère la Maison du Patrimoine et il préside Fedinform Patrimoine.

Vous avez créé en 2008 l'Association Fedinform Patrimoine que signifie ce nom et pourquoi l'avez-vous fondée?

Fedinform Patrimoine est l'acronyme de Fédérer Informer et Former. Mon choix de créer une Association ne vient pas du fait d'imiter la multitude d'Associations qui prenaient [naissance](#) au début des années 2000, sur la « très bonne » initiative et Volonté de plusieurs CGPI qui souhaitaient se regrouper, mais du constat fait lors de mes différents Mandats d'Elu à la CNCGP (Ex CIP), à la CGPC (Conseil en Gestion Patrimoine Certifié) et à la Compagnie des CGPI

J'entretenais des excellentes relations avec mes Consoeurs et Confrères qui connaissaient mes engagements et me faisaient part de leurs joies, de leurs peines, de leurs problèmes et projets à l'occasion de nos rencontres.

Cette confiance m'honorait et je me devais de leur apporter des réponses, conseils et aides.

Passionné par mon métier, je voulais « servir » notre Belle Profession sans étiquette particulière et unique.

J'ai donc pris l'initiative de créer Fedinform Patrimoine dont le but était de recenser et fédérer mes confrères du Grand Sud et d'apporter des réponses et solutions en toute TRANSVERSALITÉ quel que soit le Syndicat ou la [Chambre](#) à laquelle appartenait le CGPI qui m'interrogeait.

Ce constat fut rapidement prouvé quand j'ai pris l'initiative de réunir la Profession des CGPI du Grand Sud, à l'occasion de Réunions, Séminaires ou Conventions.

Ces rencontres à Nice, Antibes, Cannes ou dans le Var regroupaient suivant les cas, de 30 à 300 personnes qui souhaitaient se retrouver, échanger, créer l'interprofessionnalité et prouver que dans le Sud de la France il existe une véritable force, de beaux cabinets et de vrais professionnels (Formations, Réunions Partenaires, Conventions Noël avant Noël, Hivernales du Patrimoine, le Printemps du Patrimoine, Ecoles de Cuisine et du Patrimoine, la Marche de la Finance, les Voiles du Patrimoine ...)

Aujourd'hui fort de ces expériences, j'ai créé un Séminaire de [Travail](#), Rencontres & Détente, de 2 Jours devenu depuis 2007, un incontournable dans le Sud à savoir **les Couleurs du Sud** dont la 10^{ème} édition se tiendra au « Mas de Pierre », les 15 & 16 Juin 2016 dans un Havre de Paix sur les collines de St Paul de Vence.

Les places Partenaires sont réservées d'une année sur l'autre, voire se souscrivent en seulement 1 semaine, tant ce séminaire remporte un vrai Succès.

Comment envisagez-vous l'avenir de la profession de conseiller en gestion de patrimoine et Quel regard portez-vous sur La réglementation, la qualifiez-vous d'étouffante ?

L'inquiétude le remporte par la mise en place des procédures utiles à identifier notre Profession, des Statuts nous reconnaissant mais également de la Réglementation à suivre scrupuleusement et qui nous impose Formations, déontologie, honorabilité, administratif, contrôles ... et alourdissent considérablement nos temps et [travaux](#) quotidiens avec nos clients.

Je sais pertinemment que cette mise en place des normes et contrôles étaient nécessaires et certainement salutaires, mais nous assistons à un découragement de plusieurs petites structures qui abandonnent le Statut de CIF ainsi que de jeunes diplômés qui souhaitent embrasser notre profession et qui rejoignent des structures salariés pour les accompagner dans ces démarches.

Notre Profession bien évidemment ne peut que grandir de ces mises en place et ne resteront que les véritables Professionnels qui l'honoreront et respecteront ces procédures réglementaires.

Vous avez successivement occupé des fonctions d'Elu auprès des associations représentatives : CNCGP (Ex CIP), CGPC, La Cie des CGPI ... Qu'attendez-vous d'elles aujourd'hui ?

Trop de Syndicats ou Chambres qui discutent avec nos autorités de tutelle pour identifier notre profession, défendre nos intérêts, les faire respecter et contrôler la mise en place des procédures réglementaires... Nous nous éparpillons malheureusement dans des sujets d'égo pour certains. Ne faudrait-il pas plutôt que nos Associations représentatives se rapprochent en un maximum de 3 grandes structures pour avancer ensemble et parler d'une seule voix ?

Que pensez-vous des formations proposées ? Lesquelles proposez-vous ?

Nous nous devons des mises à jour de nos compétences, suivre les Formations validantes obligatoires et plus particulièrement prouver l'obtention d'un Diplôme Universitaire en Gestion de Patrimoine ou suivre en formation continue professionnelle des parcours de Master ou DU d'Expert en Gestion de Patrimoine. Nos clients sont de plus en plus sensibles au jugement de nos compétences.

Fedinform Patrimoine a mis en place depuis 2002 des Formations diplômantes en régions, à coûts négociés, en invitant des Professeurs d'université à la rencontre des Professionnels qui souhaitent suivre ce cursus universitaire et en partenariat avec l'université d'Aix -Marseille III (CETFI) et de Clermont Ferrand (AUREP). Les Examens se déroulent dans les Universités concernées après 11 mois de cours, à raison de 2 formations mensuelles de 3 à 4 jours. Ces Diplômes de surcroît nous permettent d'obtenir la Carte de Transactions Immobilières ainsi que de prétendre à la CJA (Compétence Juridique Appropriée).

A ce jour plus de 160 Personnes ont suivi et obtenu ce magnifique Diplôme de Maîtrise, Master 2 ou DU d'Expert en Gestion de Patrimoine (inscrit au RNCP).

Quels conseils ou orientations prodiguez-vous à vos membres ?

D'aimer et de respecter leur métier qui leur donnera l'occasion de construire leur avenir.

L'offre fintech peut-elle alléger les charges administratives du CGP ?

La « machine » ne remplacera jamais l'Homme, sa vision, son travail d'analyse et de sensibilité humaine. Il ne peut s'agir que d'une aide à la décision.

Quel Bonheur de présenter un dossier d'étude Patrimoniale à un client après avoir analysé tous les paramètres Juridiques, Fiscaux et patrimoniaux et de se voir confirmer l'accord du Client qui nous accorde sa confiance et nous confie son avenir.

<http://fedinform-patrimoine.fr>

Propos recueillis par Chris Rhand - OPCVM 360.